

L'INDEMNITÉ D'AIDE À L'ÉPARGNE DE L'ADIC

En période de crise économique et de baisse de pouvoir d'achat, qui ne serait pas tenté de répondre au courrier de l'ADIC (*AWARD DISTRIBUTION INDEPENDENT COMMITTEE*) promettant le versement d'une « indemnité d'aide à l'épargne » de 33 000 € ?

L'ADIC justifie son envoi en expliquant qu'il organise, « en accord avec des organismes financiers, des actions promotionnelles aboutissant à des attributions de chèques et autres indemnités à certaines personnes ».

À cet effet, l'heureux bénéficiaire doit compléter, signer puis retourner à une boîte postale ouverte à Kerkdriel (*Pays-Bas*), un « protocole de versement de l'indemnité » et joindre « la somme symbolique de 30 € ».

Derrière ce cérémonial d'attribution d'aide se cache, finalement, une belle exploitation de la crédulité de personnes en difficulté financière.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménagoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE